



RÉSEAU FRANCOPHONE
DE DROIT INTERNATIONAL

Communiqué urgent

Le RFDI est navré de vous annoncer que l'Université de Carthage, mettant en œuvre les directives du ministère tunisien de l'enseignement supérieur, nous a informé le 10 mars ne pas pouvoir accueillir l'édition 2020 du Concours Charles-Rousseau en Tunisie le mois prochain, du fait de la situation sanitaire internationale liée au COVID-19.

Le communiqué officiel transmis par l'Université d'accueil ne laisse aucun doute et la phase orale du Concours telle que prévue en Tunisie est donc, à notre grand regret, annulée.

L'ensemble de l'équipe du RFDI a hautement conscience que cette annulation emporte des conséquences très significatives pour toutes les équipes et pour le Concours, et travaille activement à des moyens de ne pas compromettre le travail de chacun malgré ce cas de force majeure.

Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais des décisions exceptionnelles qui seront prises à cet effet par le Conseil d'administration du RFDI.

Avec tous nos regrets,
Le Bureau du RFDI



Communiqué

Dans le cadre des mesures de prévention contre le coronavirus COVID-19 dans le milieu universitaire, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique nous demande d'annuler ou de reporter, jusqu'à nouvel ordre, toutes les missions, stages à l'étranger, soutenance de thèse en co-tutelle, manifestations scientifiques pour l'ensemble des étudiants, enseignants, chercheurs et fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que pour les personnes en provenance de l'étranger.

Tous les passagers à destination de la Tunisie ou de retour en Tunisie, en provenance des zones à risque avec une transmission avérée : la Chine, l'Italie, la France, la Corée du sud et l'Iran (liste pouvant changer en fonction de l'évolution de l'épidémie à l'échelle mondiale) doivent respecter l'auto-isollement pendant 14 jours à partir de la date de départ de la zone à risque dans leurs lieux de résidence.

De ce fait, nous sommes dans l'obligation d'annuler la tenue du concours Charles Rousseau, ne pouvant l'assurer dans les meilleures conditions.



Neila Chaabane

Doyenne FSJPST